

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 7 novembre 2025

Nombre de présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 20 dont 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iracème GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET- Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY- Mélanie CHOBLET- M. Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M.- Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Sébastien PAVAGEAU a donné pouvoir à M. Grégory THEPAULT – Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENTS ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU (excusé) – Mathieu ROBIN

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Vincent BRETECHER comme secrétaire de séance.

#### DELIBERATION N°94.11.25

#### OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

*M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n°1 du Budget Principal :*

Afin de prendre en compte les réalisations engagées à ce jour ainsi que le réajustement de certains projets de l'année, il convient d'augmenter de :

- ❖ + 6 500 € la section d'investissement
- ❖ + 50 300 € la section de fonctionnement.

Cette décision modificative comprend notamment :

En dépenses :

- L'ajout de la mise aux normes de l'éclairage public au sein du quartier historique de Rocheservière,
- L'ajout du contrôle du schéma de la défense extérieure contre l'incendie,
- L'ajustement à la hausse de la phase 2 de la mise en place de la vidéoprotection,
- L'ajustement à la baisse de l'accès sécurisé aux salles,
- L'ajustement de la maintenance de l'éclairage public,
- L'ajustement de la consommation électrique des bâtiments communaux,
- L'ajustement des frais de scolarité des enfants scolarisés à l'extérieur,
- L'ajustement de la subvention versée dans le cadre des missions « argent de poche »,
- L'ajustement de la subvention d'équilibre suite la décision modificative n°1 du budget annexe « Rue du Grand Moulin,

En recettes :

- L'ajustement à la baisse des recettes perçues dans le cadre de la taxe d'aménagement,
- L'ajout de la recette perçue dans le cadre de la participation pour du stationnement,

- L'ajustement à la hausse du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal),
- L'ajustement à la hausse de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60012-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	2 500,00 €	0.00 €	0.00 €
D-60833-845 : Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	0.00 €	7 800,00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-12 : Contrats de prestations de services	0.00 €	2 000,00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-316 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	5 000,00 €	0.00 €	0.00 €
D-615232-512 : Entretien et réparations sur réseaux	0.00 €	13 700,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	15 000,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65211-212 : Frais de scolarité	0.00 €	700,00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748-338 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	1 000,00 €	0.00 €	0.00 €
D-65821-551 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	2 600,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-704-845 : Travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
R-73221-020 : FNGIR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
R-741121-020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 300,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 300,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 300,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 300,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28188-020 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
R-10226-020 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	8 500,00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-18-511 : Environnement et Espaces Verts	4 200,00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2041582-16-845 : VRD	0.00 €	43 600,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>43 600,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2113-18-511 : Environnement et Espaces Verts	0.00 €	4 200,00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-14-348 : Salles Communales	33 100,00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>33 100,00 €</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-22538-17-515 : Aménagement Routier et Urbain	0.00 €	6 000,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 22 : Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

D-2313-14-316 : Salles Communales	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-16-845 : VRD	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>47 300.00 €</b>	<b>53 800.00 €</b>	<b>8 500.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>56 800.00 €</b>		<b>56 800.00 €</b>

*Vu le code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu le Budget Primitif 2025 voté par le Conseil Municipal le 3 avril 2025,*  
*Considérant la nécessité de procéder à des régularisations de crédits dans le cadre d'une Décision Modificative n°1,*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

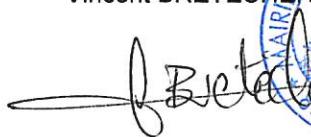
- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget Principal comme ci-dessus présentée,
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
 Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 14 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent BRETECHER




Le Maire

Bernard DABRETEAU




*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*